



## APPEL A PROJET 2022

### DISPOSITIF 7 BIS DU PLAN DE SOUTIEN A LA FILIERE FORET/BOIS

2021-2027

### ACCOMPAGNER L'INVESTISSEMENT ET L'INNOVATION POUR TOUTES LES ENTREPRISES DE LA FILIERE FORET-BOIS – INNOVATION

#### OBJECTIF

Accompagner les entreprises dans leurs démarches et leurs projets innovants, projets concrets passant par un appui externe. Ouvert aux acteurs de la filière forêt-bois, l'objectif de cet appel à projet est d'apporter un accompagnement dans les démarches complexes lors du lancement d'innovations. Des dispositifs nationaux ou régionaux viennent en complément sur le long terme. Le but est de donner un « coup de pouce » aux bénéficiaires pour encourager les démarches novatrices.

#### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont éligibles les entreprises d'exploitation forestière, de la filière forêt bois, les bureaux d'études bois, les architectes bois, les organismes forestiers, les centres de recherches ayant leur siège dans la Loire, l'interprofession FIBOIS 42....

L'aide peut, à titre d'exemple concerner la réalisation :

- d'études de faisabilité process,
- d'études de besoins de transformation post sciage,
- de recherches industrielles pour la production de produits bois novateurs,
- d'études infrastructures bois,
- de projets de valorisations matériaux,
- de recherches spécifiques sur le sapin blanc ou autre essence,
- de création de prototype,
- d'adaptation d'outils,
- de développement informatique innovant de gestion et de production...

Sont éligibles uniquement les dépenses externalisées.



## **AIDES**

- 80 % d'aide maximum sur la base de 5 000 € H.T de dépenses éligibles maximum par dossier

Ces aides s'inscrivent dans le cadre réglementaire du règlement 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis ou dans le régime cadre exempté N°SA 40453 relatif aux aides en faveur des PME.

## **CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS 2022**

- date limite de dépôt des dossiers de candidature : vendredi 30 septembre 2022 à 17h00,
- comité de sélection octobre 2022,
- validation Commission permanente de décembre 2022.

## **CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS 2022**

- 4 dossiers maximum éligibles/an.

Le Département peut néanmoins se laisser le choix de financer un gros projet ou jusqu'à 4 petits projets en fonction de la pertinence des dossiers déposés.

## **PIECES A FOURNIR**

Au dépôt du dossier : formulaire de demande d'aide ci-joint daté et signé + dossier projet + devis des dépenses à engager + RIB.

À la demande de versement de la subvention : justificatifs des dépenses avec factures acquittées + certificat d'adhésion à une structure départementale professionnelle.

L'instruction technique, administrative et financière est réalisée par le service agriculture agroalimentaire et forêt du Département (Contact : 04 77 43 71 11 – 06 20 98 48 17)

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**Direction de l'Eau, l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
**2 rue Charles de Gaulle**  
**42022 St Etienne cedex 1**